Élections

La loi n°2016-1048 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur après publication d'un décret en Conseil d'État, et au plus tard le 31 décembre 2019.

F50?.xml fichier non trouvé

Qui peut être électeur ?

Les personnes de nationalité française, âgées d'au moins 18 ans la veille du premier tour du scrutin.

Comment s'inscrire ?

- Soit en vous rendant au service élections de la mairie, muni d'une carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile.
- Soit par courrier en renvoyant à la mairie le formulaire rempli, accompagné de la photocopie de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile.

Quand s'inscrire ?

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales et ce, **avant le sixième vendredi qui précède le scrutin.**

CONTACT

Service accueil - Formalités administratives - Elections

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

0466034848
accueil-mairie@uzes.fr

VOIR LA FICHE

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)